REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Cour des comptes



RAPPORT GENERAL SUR LE CONTROLE DE L'EXECUTION DE L'EDIT N°22/0003 DU 30 DECEMBRE 2022, TEL QUE MODIFIE PAR L'EDIT N° 23/004 DU 11 NOVEMBRE 2023 PORTANT BUDGET RECTIFICATIF DE LA PROVINCE DU HAUT-KATANGA POUR L'EXERCICE 2023

Kinshasa, août 2024

INTRODUCTION

L'introduction de ce rapport traite du mandat de la Cour des comptes, de l'objet et de la portée du contrôle de l'exécution des édits budgétaires, de la méthodologie de travail et du contexte de l'élaboration et de l'exécution du budget de la Province.

MANDAT DE LA COUR DES COMPTES

Le mandat de la Cour des comptes en matière des contrôles tire sa source de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution qui, en son article 180, dispose :

« La Cour des comptes contrôle, dans les conditions fixées par la loi, la gestion des finances de l'Etat, des biens publics ainsi que les comptes des provinces, des entités territoriales décentralisées ainsi que des organismes publics.

Elle publie, chaque année, un rapport remis au Président de la République, au Parlement et au Gouvernement.

Le rapport est publié au Journal officiel ».

L'article 34 de la Loi organique n° 18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes dispose : « la Cour des comptes assiste, notamment, l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial dans le contrôle de l'exécution des édits budgétaires.

A cet effet, elle transmet chaque année à l'Assemblée provinciale ses observations sur le compte général de la Province.

La Cour soumet chaque année aux institutions et organes précités un rapport contenant ses observations sur le projet d'édit portant reddition des comptes du dernier exercice clos ... ».

Le contrôle de l'exécution des édits budgétaires effectué par la Cour des comptes s'inscrit donc dans le cadre de l'assistance que cette dernière apporte à l'Assemblée provinciale. Il est réaffirmé par l'article 211 de la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques (LOFIP), ainsi libellé :

« Les dispositions des articles 123 à 126 relatives au contrôle juridictionnel des finances du pouvoir central s'appliquent mutatis mutandis au contrôle juridictionnel des finances des provinces et des entités territoriales décentralisées.

Les destinataires des rapports correspondants sont, selon les cas, le Gouvernement provincial, l'Assemblée provinciale et les organes délibérants locaux.

La Cour des comptes ouvre sous son contrôle des chambres des comptes déconcentrées dans les Provinces ».

C'est pour répondre à cette exigence légale que la Cour des comptes a procédé au contrôle de l'exécution de l'Edit n° 23/004 du 11 novembre 2023 portant budget rectificatif de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023, à l'issue duquel elle produit le présent rapport général.

2. OBJET ET PORTEE DU CONTROLE

Le contrôle réalisé par la Cour des comptes, dans le cadre de l'exécution des édits budgétaires, porte sur la régularité et la sincérité des opérations inscrites au projet d'édit portant reddition des comptes, le bon emploi des crédits autorisés ainsi que l'adéquation des moyens mobilisés par rapport aux objectifs du programme économique de la Province.

Ce contrôle a pour objectif d'éclairer, à travers ses observations, les parties prenantes, principalement l'Assemblée provinciale, sur la manière dont l'Exécutif provincial a géré les autorisations budgétaires lui accordées.

Il permet donc de:

- déterminer et analyser les résultats de l'exécution des opérations budgétaires et financières de la Province;
- s'assurer que les autorisations budgétaires accordées par l'Assemblée provinciale ont été gérées conformément aux lois et règlements en la matière;
- contribuer à l'amélioration de la transparence, des pratiques de gestion et de la reddition des comptes dans la gestion des finances publiques et à la promotion de la culture de résultats;
- fournir aux députés provinciaux les informations pertinentes relatives à l'exécution de l'édit budgétaire du dernier exercice clos.

3. METHODOLOGIE

Les travaux de contrôle de l'exécution du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023 ont été conduits conformément aux principes fondamentaux qui régissent l'organisation des activités de la Cour des comptes, l'exécution de ses contrôles et l'élaboration de ses rapports. Ces principes sont : l'indépendance, le secret professionnel, le contradictoire et la collégialité.

Ces principes exigent de planifier et de conduire le contrôle de manière à donner une assurance raisonnable que les informations produites par l'Exécutif provincial ne comportent pas de données inexactes ou d'erreurs significatives.

Ce contrôle porte sur l'examen de différents documents contenant les données financières et autres, eu égard aux textes légaux et réglementaires en la matière ainsi qu'aux principes appliqués.

A cet effet, la Cour des comptes a procédé à la revue de différents textes juridiques en la matière, du projet d'édit portant reddition des comptes et de ses annexes lui transmis par l'Exécutif provincial, ainsi que d'autres documents jugés nécessaires pour le contrôle.

La Cour des comptes a cependant connu quelques limitations dans ses analyses du fait de la non-transmission par le Gouvernement provincial du Haut-Katanga d'une des annexes évoquées à l'article 180 de la LOFIP. Il s'agit de la situation de la dette publique interne, arrêtée au dernier jour de l'exercice écoulé, montrant pour chaque élément de la dette, le capital emprunté, l'encours au premier et au dernier jour de l'exercice, le service de la dette.

Dans le respect du principe du contradictoire, la Cour des comptes a soumis son rapport provisoire à l'Exécutif provincial du Haut-Katanga pour recueillir sa réaction et ses commentaires sur les différentes observations et recommandations formulées.

4. CONTEXTES DE L'ELABORATION ET DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA PROVINCE DU HAUT-KATANGA POUR L'EXERCICE 2023

Ce point renseigne sur les indicateurs macroéconomiques ayant prévalu aussi bien à l'élaboration qu'à l'exécution du budget et sur le Programme du Gouvernement provincial dont le budget est l'émanation.

4.1. Du cadre macroéconomique

Pour le Gouvernement provincial du Haut-Katanga, le budget rectificatif de la Province pour l'exercice 2023 a été élaboré suivant les indicateurs macroéconomiques ci-après :

Taux de croissance du PIB (%) : 6,70
Déflateur du PIB (%) : 9,80
Taux moyen d'inflation (%) : 8,90
Taux d'inflation fin période (%) : 6,80
Taux de change moyen (CDF/1USD) : 2 021,90
Taux de change fin période (CDF/1USD) : 2 034,80

4.2. Programme d'actions du Gouvernement provincial du Haut-Katanga

Pour le Gouvernement provincial du Haut-Katanga, l'Edit budgétaire rectificatif pour l'exercice 2023 s'inscrit dans la poursuite du programme d'actions du Gouvernement Provincial dont les axes principaux sont :

- la consolidation des institutions ;
- la création des conditions d'un développement durable ;
- la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole ;

- la création d'une économie diversifiée et compétitive pour une croissance inclusive ;
- la promotion du développement social.

Pour rappel, ce programme d'actions se décline comme suit :

1) SUR LE PLAN POLITIQUE, SECURITAIRE ET ADMINISTRATIF

Le Gouvernement Provincial vise la restauration de l'autorité de l'Etat et la consolidation de la décentralisation par :

- Le renforcement des mesures sécuritaires (organisation des patrouilles diurnes et nocturnes avec l'appui des cadres de base) ;
- La dotation des services de sécurité en équipements pour garantir la paix, gage d'un développement durable ;
- La promotion d'un Etat de droit et la garantie de l'exercice des libertés publiques dans le cadre des lois de notre pays ;
- Le renforcement de la capacité d'écoute et de réponse aux différents problèmes exprimés par la population ;
- La mise sur pied d'un cadre juridique régissant le recrutement, la carrière et la discipline du Personnel de la Fonction Publique Provinciale ;
- L'appui à la réforme de l'Administration Publique des Agents et Fonctionnaires déconcentrés (programme de rajeunissement du Personnel et celui de la modernisation de l'Administration Publique) et l'amélioration des conditions de travail de ces Agents par la dotation en outils et équipements nécessaires.

2) SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

- a. Plan économique :
- La consolidation de l'intégration économique par la modernisation des infrastructures y afférentes ;
- La maitrise, l'encadrement et la formalisation de l'Economie informelle en vue de prévenir le marasme économique chronique ;
- La promotion du partenariat public-privé dénommé BUILT ON TRANSFER « BOT en sigle » ;
- La création d'un Etablissement Public Provincial à vocation commerciale, scientifique et sociale qui regrouperait un ensemble d'entreprises et Etablissements Publics Provinciaux ou mixtes.
- b. Plan financier:

- Le renforcement des mécanismes d'encadrement, d'amélioration régulière, de maitrise et d'accroissement des recettes fiscales provinciales ;
- Le renforcement des conditions d'encadrement et de mobilisation optimale et exhaustive des recettes à caractère national ;
- La mise à disposition à temps des imprimés de valeur sécurisés ;
- La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- La redynamisation de la Direction Provinciale de Contrôle et de Suivi des Recettes ;
- L'informatisation de la chaîne des dépenses et des recettes ;
- Le respect de la législation dans le secteur des marchés publics notamment par la transparence des conditions d'attributions des marchés.

3) SUR LE PLAN DES INFRASTRUCTURES

- La construction d'une cité parlementaire englobant le nouveau siège de l'Assemblée Provinciale et des résidences des chefs coutumiers ;
- La promotion d'un partenariat public-privé dans le cadre dénommé « Build, Operate and Transfer », « BOT » dans le cadre de la construction, l'entretien et la gestion des infrastructures provinciales ;
- L'entretien et la réhabilitation des routes d'intérêt local et des routes de desserte agricole ; La construction de nouvelles routes de desserte agricole ;
- La réhabilitation et la modernisation de la voirie urbaine dans les villes et territoires de la Province ;
- Le renforcement des capacités des organismes provinciaux en charge de la gestion du réseau routier.

4) SUR LE PLAN DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- La promotion et la subvention des micros, petites et moyennes entreprises par la création d'un fonds pour leur financement en vue de créer et de renforcer une classe moyenne dans la Province ;
- L'instauration d'un partenariat public-privé avec les institutions financières pour appuyer le Gouvernement Provincial ;
- L'encadrement et la redynamisation des coopératives de production artisanale susceptible de booster la production interne et par ricochet d'intravertir notre Economie.

- La création des emplois et le suivi de l'application du salaire minimum garanti (SMIG);
- L'accompagnement des jeunes dans les initiatives à caractère économique ;
- La création d'un fonds provincial pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- La promotion des idées créatrices et l'accompagnement des projets d'investissement des jeunes.

5) SUR LE PLAN DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRANSPORTS

- L'incitation à la création des zones économiques spéciales en favorisant la création des centres de formation professionnelle du Personnel à y affecter ;
- La construction d'un centre commercial au poste frontalier de Kasumbalesa;
- L'appui au fonctionnement du régime commercial simplifié « RECOS » et la lutte contre la contrebande et le trafic illicite aux postes frontaliers ;
- Le renforcement de la sécurité routière par l'installation et l'entretien des panneaux de signalisation routière et des voyants lumineux en vue de protéger les personnes et les biens ;
- L'aménagement des voies navigables ;
- La réhabilitation des quais fluviaux et lacustres de Pweto, de Kilwa et de Kasenga.

6) SUR LE PLAN DE MINES ET DE L'ENERGIE

- L'amélioration des conditions de desserte en électricité domestique, commerciale et industrielle ;
- L'amélioration du réseau électrique de la SNEL notamment par l'achat des transformateurs ;
- La dotation de la REGIDESO en intrants nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- L'amélioration de la capacité contributive du secteur des Hydrocarbures dans les recettes de la Province ;
- L'application de la clause de la responsabilité sociétale par les Exploitants miniers ;
- Le suivi de la mesure interdisant la présence des enfants et des femmes enceintes dans les mines et carrières.

7) SUR LE PLAN DE L'AGRICULTURE, PECHE, ELEVAGE ET DEVELOPPEMENT RURAL

- Le renforcement du Service des Villages Agricoles ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations rurales par le forage des puits d'eau potable, la construction des mini-barrages électriques et l'aménagement de l'hydraulique agricole des sites de production ;
- L'augmentation de la production agricole en vue de l'autosuffisance alimentaire ;
- La création d'un Fonds agricole en vue de favoriser l'accès au crédit agricole ;
- Le respect de la période de fermeture de la pêche afin de permettre la reproduction et la croissance des poissons ;
- L'interdiction de l'utilisation des filets à petites mailles ;
- La construction des infrastructures de conservation et de stockage des poissons ;
- La promotion en milieux ruraux de la pisciculture et de l'élevage par l'introduction des géniteurs améliorés.

8) SUR LE PLAN DE L'ENVIRONNEMENT

- Le renforcement de la Brigade de contrôle et de la protection de la nature au sein de la Division Provinciale de l'Environnement en vue du respect des normes environnementales par les entreprises minières ;
- La promotion des acquis de la COP 21, de la COP 22, de la COP23 et de la COP24 pour la sauvegarde de notre Ecosystème ;
- La lutte contre toutes les formes de pollution ;
- L'assainissement du milieu;
- L'amélioration de la gestion des ressources forestières, des eaux et de la biodiversité.

9) SUR LE PLAN SOCIAL

- La consolidation de l'accès facile à toute la population aux services sociaux de base;
- La conception et la mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation et de réinsertion pour les personnes cibles ;
- L'organisation du cadre de concertation entre les Assistants sociaux, les parents et les Représentants du Gouvernement Provincial pour lever les options et le schéma de réinsertion sociale afin de lutter contre le phénomène des enfants en rupture de lien familial ;
- Le suivi de la politique du genre initiée par le Gouvernement Central.

10) SUR LE PLAN DE LA SANTE

- La construction de nouveaux Centres de Santé;
- La réhabilitation et l'équipement en matériel moderne des hôpitaux et Centres de Santé existants surtout dans nos villages et territoires pour une meilleure prise en charge de nos populations, spécifiquement des enfants, des femmes et des personnes du troisième âge ;
- Le dépistage du VIH/SIDA, du cancer du col de l'utérus et du sein ;
- Le renforcement de la prise en charge des maladies chroniques non transmissibles ;
- La dotation en ambulances et corbillards des hôpitaux généraux de référence ;
- La création d'un mécanisme de collaboration entre le Gouvernement Provincial et les maisons pharmaceutiques installées dans la Province pour favoriser l'approvisionnement des médicaments dans les hôpitaux publics ;
- La facilitation d'accès aux soins de santé primaires à travers les hôpitaux publics et privés ;
- La création des centres ou des pavillons pouvant s'occuper exclusivement de certaines pathologies telles que la drépanocytose, l'oncologie ou encore le diabète ;
- L'intensification de la campagne de la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres pandémies ;
- La poursuite de la remise à niveau du Personnel soignant au pays ou à l'étranger ;
- L'assainissement de l'environnement sanitaire et la construction des toilettes publiques.

11) SUR LE PLAN DE L'EDUCATION

- La réhabilitation des anciennes écoles ;
- La construction de nouvelles écoles, dont en moyenne deux par an, en privilégiant nos milieux ruraux ;
- L'équipement des structures scolaires en matériel didactique nécessaire ;
- La dotation des écoles des laboratoires scolaires, des bibliothèques de lecture et des bancs ;
- La formation du personnel enseignant qualifié à travers les séminaires de recyclage;
- L'initiation à la nouvelle citoyenneté.

12) SUR LE PLAN CULTUREL, ARTISTIQUE ET TOURISTIQUE

- L'intégration de la dimension culturelle à tous les niveaux des programmes de développement ;
- La reconnaissance, la préservation et la promotion des valeurs et identité culturelles pour favoriser le dialogue intercommunautaire ;
- Le développement des industries culturelles et l'amélioration des possibilités d'accès au marché pour les biens et services culturels ;
- La promotion de la production culturelle et artistique en vue du changement des mentalités et coutumes rétrogrades sur l'image de la femme, de la jeune fille et de l'enfant ;
- La protection des œuvres de l'esprit, des droits d'auteurs et des droits voisins ;
- L'aménagement des espaces, sites culturels et monuments historiques ;
- La construction des salles des spectacles et des studios d'enregistrement pour l'encadrement des talents disséminés à travers la province ;
- L'organisation des journées culturelles spécifiques ;
- L'exploitation des activités touristiques notamment par la réhabilitation des sites touristiques ;
- La Protection des réserves naturelles touristiques et la sécurisation des sites touristiques.

13) SUR LE PLAN DU SPORT ET DE LA JEUNESSE

- L'élaboration de la politique provinciale des sports et des loisirs ainsi que la mise en place des activités y afférentes ;
- La construction et la réhabilitation des stades et des terrains municipaux de jeu ;
- La relance des championnats interscolaires et interuniversitaires.

5. PLAN DU RAPPORT

Le présent rapport comprend, outre l'introduction et la conclusion, deux principaux chapitres, à savoir :

- 1. résultat général de l'exécution du budget pour l'exercice 2023 ;
- 2. gestion des autorisations budgétaires.

CHAPITRE I : RESULTAT GENERAL DE L'EXECUTION DU BUDGET

Le chapitre sur le résultat général de l'exécution du budget comprend les deux points suivants :

- > synthèse du résultat de l'exécution du budget ;
- > analyse du résultat de l'exécution du budget.

I.1. SYNTHESE DU RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET

La Cour des comptes examine ici, de manière globale, les résultats de l'exécution du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023, comme repris au tableau n° 1 ci-après.

Tableau nº 1 : Prévisions et Exécution du budget de la Province, exercice 2023 (en CDF)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	MDINS VALUES	PLUS-VALUES	Taux réal
RECETTES					
I.RECETTES INTERNES	1 354 821 318 972,00	587 243 258 393,40	832 826 827 794,40	65 248 767 215,72	43,34
I.1. Recettes courantes	1 292 520 037 259,00	547 000 541 896,20	810 768 262 578,60	65 248 767 215,72	42,32
I.1.1. Part des recettes à caractère national	723 660 160 936,00	133 437 775 311,00	590 222 385 625,00	0,00	18,44
I.1.2. Recette s propres	568 859 876 323,00	413 562 766 585,20	220 545 876 953,52	65 248 767 215,72	72,70
Impôts et taxes provinciaux d'intérêt commun	293 561 100 993,00	191 787 872 559,05	106 386 916 674,93	3 909 662 899,47	65,18
Recettes spécifiques à la province	275 298 868 330,00	221 774 894 026,15	114 863 078 620,10	61 339 104 316,25	80,56
I.2. Recettes en Capital	21 863 281 713,00	4 711 246 497,20	17 152 035 215,80	0,00	21,55
I.3. Recettes exceptionnelles	40 438 000 000,00	35 531 470 000,00	4 906 530 000,00	0,00	87,
II. RECETTES EXTERIEURS	63 530 074 408,00	85 101 810 441,61	0,00	21 571 736 033,61	133,96
TOTAL RECETTES	1 418 351 393 380,00	672 345 068 835,01	832 826 827 794,40	86 820 503 249,33	47,40
DEPENSES	PREVISIONS	EXECUTION	DISPONIBLES	DEPASSEMENTS	Tx ex
I. DEPENSES COURANTES	819 734 948 077,00	453 737 973 822,64	365 996 974 254,36		55,35
i.1. Dette publique en capital	26 491 211 547,00	24 233 930 051,79	2 257 281 495,71		91,48
i.2. Frais financiers	4 365 853 226,00	4 319 126 881,91	46 726 344,09		98,93
i.3. Dépenses de personnel	357 160 579 428,00	200 122 280 784,41	157 038 298 643,59		56,03
i.4. Biens et Matériels	67 186 170 671,00	41 213 468 708,55	25 972 701 962,45		61,34

TOTAL DEPENSES RESULTAT	1 418 351 393 380,00 XXX	681 024 106 663,48 (8 679 037 828,47)	737 327 286 716,52	48,02 XXX
II.2. Construction	380 415 581 118,00	151 553 450 732,11	228 862 130 385,89	39,84
II.1. Equipements	218 200 864 185,00	75 732 682 108,73	142 468 182 076,27	34,71
II. DEPENSES EN CAPITAL	598 616 445 303,00	227 286 132 840,84	371 330 312 462,16	37,97
i.G. Transferts et interventions	242 062 805 605,00	136 031 767 671,78	106 031 037 933,22	56,20
i.5. Dépenses de prestations	122 468 327 600,00	47 817 399 724,20	74 650 927 875,80	39,04

Source : Cour des comptes, sur base des données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2023.

Le tableau n° 1 ci-dessus renseigne que les prévisions budgétaires de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023 sont arrêtées, en équilibre en recettes comme en dépenses, à **CDF 1 418 351 393 380,00**.

A l'issue de l'exécution du budget, les recettes réalisées se chiffrent à CDF 672 345 068 835,01. Comparées à leurs prévisions, il se dégage un taux de réalisation de 47,40 %. Les dépenses exécutées au cours de la même période se chiffrent à CDF 681 024 106 663,48. Rapportées aux prévisions, leur taux d'exécution s'établit à 48,02 %.

En comparant les recettes réalisées de CDF 672 345 068 835,01 aux dépenses de CDF 681 024 106 663,48 exécutées au cours du même exercice, il se dégage un solde négatif (déficit) de l'exécution du budget évalué à CDF 8 679 037 828,47.

I.2. ANALYSE DU RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET

La Cour des comptes analyse, dans cette partie du rapport, les résultats de l'exécution du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023, tant en recettes qu'en dépenses.

I .2.1. ANALYSE DES OPERATIONS DE RECETTES

La Cour des comptes examine, sous cette rubrique, les prévisions et les réalisations des recettes du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023. Elle analyse ainsi les prévisions des recettes, les modifications des prévisions initiales apportées par l'Edit rectificatif, l'évolution desdites prévisions de 2022 à 2023 ainsi que la réalisation des recettes et leur évolution.

I.2.1.1. Analyse des prévisions des recettes

Cette rubrique traite successivement des prévisions des recettes pour l'exercice 2023, de la comparaison des prévisions initiales et rectificatives des recettes et de leur évolution de 2022 à 2023.

a) Prévisions des recettes pour l'exercice 2023

L'Edit n° portant budget rectificatif de la Province du Haut-Katanga a arrêté le montant global des prévisions de recettes à **CDF 1 418 351 393 380,00**, telles que présentées au tableau n° 2 ci-dessous.

Tableau n° 2 : Prévisions des recettes de la Province pour l'exercice 2023 (en CDF)

RUBRIQUES	PREVISIONS	PART relative (%)
I.RECETTES INTERNES	1 354 821 318 972,00	95,52
I.1. Recettes courantes	1 292 520 037 259,00	91,13
1.1.1. Part des recettes à caractère national	723 660 160 936,00	51,02
1.1.2. Recettes propres	568 859 876 323,00	40,11
a) Impôts et Taxes provinciaux d'intérêt commun	294 265 126 374 ,51	20,75
b) Impôts et Taxes spécifiques à la province	275 298 868 330,00	19,41
1.2. Recettes en Capital	21 863 281 713,00	1,54
1.3. Recettes exceptionnelles	40 438 000 000,00	2,85
II. RECETTES EXTERIEURES	63 530 074 408,00	4,48
TOTAL RECETTES	1 418 351 393 380,00	100,00

Source : Cour des comptes, selon données du rapport sur la reddition des comptes du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Il ressort de ce tableau que l'édit budgétaire rectificatif a arrêté les recettes à CDF 1 418 351 393 380,00. Elles sont composées des recettes internes pour CDF 1 354 821 318 972,00, soit 95,52 % et des recettes extérieures pour CDF 63 530 074 408,00 soit 4,48 %.

Les recettes internes prévues se répartissent en recettes courantes évaluées à CDF 1 292 520 037 259,00, soit 91,13 %, en recettes en capital pour CDF 21 863 281 713,00, soit 1,54 % et en recettes exceptionnelles de CDF 40 438 000 000,00, soit 2,85 %.

Les recettes courantes prévues sont constituées des recettes en caractère national de **CDF 723 660 160 936,00**, soit 51,02 % et des recettes propres de la Province de **CDF 568 859 876 323,00**, soit 40,11 %.

b) Comparaison des prévisions initiales et rectificatives des recettes

Le tableau n° 3 ci-dessous compare les prévisions des recettes du budget rectificatif à celles du budget initial pour en apprécier les modifications éventuelles apportées.

Tableau n° 3: Tableau comparatif du budget initial et du budget rectificatif (en CDF)

RUBRIQUES	PREVISIONS DU BUDGET	PREVISIONS DU BUDGET	MODIFICATIONS	5
עחסונותחבס	INITIAL	RECTIFICATIF	ZTNATNOM	Taux
RECETTES				
I. RECETTES INTERNES	1 278 159 907 329,00	1 354 821 318 972,00	76 661 411 643,00	6,00
I.1. Recettes courantes	1 249 107 557 489,00	1 292 520 037 259,00	43 412 479 770,00	3,48
I.1.1. Part des recettes à caractère national	681 941 024 769,00	723 660 160 936,00	41 719 136 167,00	6,12
I.1.2. Recettes propres	567 166 532 720,00	568 859 876 323,00	1 693 343 603,00	0,30
Impôts et taxes provinciaux d'intérêt commun	291 914 219 840,00	294 265 126 374 ,51	2 350 906 534,51	0,81

Impôts et taxes spécifiques à la province	275 252 312 880,00	275 298 868 330,00	46 555 450,00	0,02
I.2. Recettes en Capital	29 052 349 840,00	21 863 281 713,00	(7 189 068 127,00)	(2,47)
I.3. Recettes exceptionnelles	0,00	40 438 000 000,00	40 438 000 000,00	-
II. RECETTES EXTERIEURES	63 530 074 408,00	63 530 074 408,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	1 341 689 981 737,00	1 418 351 393 380,00	76 661 411 643,00	5,71

Source : Cour des comptes, suivant données du rapport sur la reddition des comptes du budget de la Province Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Il ressort du tableau n° 3 ci-dessus que l'Edit rectificatif n° 23/004 a modifié le total des prévisions initiales des recettes qui est passé de CDF1 341 689 981 737,00 à CDF 1 418 351 393 380,00, soit une augmentation de CDF 76 661 411 643,00 équivalant à 5,71 % d'augmentation.

Cette augmentation du montant global des recettes prévues résulte uniquement de celle des recettes internes, passées de CDF 1 278 159 907 329,00 à CDF 1 354 821 318 972,00, soit un accroissement de CDF 76 661 411 643,00 équivalant à 6%.

c) Evolution des prévisions des recettes de 2022 à 2023

La Cour des comptes examine, dans ce paragraphe, l'évolution des prévisions budgétaires de la Province durant les deux derniers exercices budgétaires clos.

Le tableau n° 4 ci-dessous montre comment les prévisions des recettes de la Province du Haut-Katanga ont évolué de 2022 à 2023.

Tableau n° 4 : Evolution des prévisions des recettes de 2022 à 2023 (en CDF)

LIBELLE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EVOLUTION	
RECETTES	PREVISIONS	PREVISIONS	En valeur absolue	En %
I. RECETTES INTERNES	918 991 246 398,00	1 354 821 318 972,00	435 830 072574,00	47,42
I.1.Recettes courantes	849 413 505 807,00	1 292 520 037 259,00	443 106 531 452,00	52,17
I.1.1 Recettes à caractère national	413 638 906 292,00	723 660 160 936,00	310 021 254 644,00	74,95
I.1.2. Recettes propres de la Province	435 774 599 515,00	568 859 876 323,00	133 085 276 808,00	30,54
Impôts et taxes provinciaux d'intérêt commun	229 679 827 663,00	294 265 126 374 ,51	64 585 298 711,51	28,12
Impôts et taxes spécifiques à la Province	206 094 771 852,00	275 298 868 330,00	69 204 096 478,00	33,58
I.2. Recettes en capital	21 724 216 191,00	21 863 281 713,00	139 065 522,00	0,64
I.3. Recettes exceptionnelles	47 853 524 400,00	40 438 000 000,00	(7 415 524 400)	(15,50)
II. RECETTES EXTERIEURES	83 758 792 042,00	63 530 074 408,00	(20 228 717 634,00)	(24,15)
TOTAL RECETTES	1 002 750 038 440,00	1 418 351 393 380,00	415 601 354 940,00	41,45

Source : Cour des comptes, suivant données du rapport sur la reddition des comptes du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Comme renseigné au tableau n° 4 ci-haut, les prévisions des recettes de la Province du Haut-Katanga ont connu, de 2022 à 2023, une augmentation sur toutes les rubriques de recettes.

En effet, le total des prévisions des recettes est passé de CDF 1 002 750 038 440,00 en 2022 à CDF 1 418 351 393 380,00 en 2023, soit une augmentation de CDF 415 601 354 940,00 qui représente 41,45 %. Celle-ci est, comme dit ci-haut, consécutive à celle de toutes les rubriques des recettes.

I.2.1.2. Analyse des opérations de réalisation des recettes

Ce point examine les opérations de réalisation des recettes au cours de l'exercice 2023 et compare ces dernières à celles de l'exercice précédent.

a) Réalisation des recettes pour l'exercice 2023

Le Tableau n° 5 ci-dessous renseigne sur les recettes réalisées au cours de l'exercice 2023, en les comparant à leurs prévisions.

Tableau n° 5 : Réalisation des recettes du budget de la Province, exercice 2023 (en CDF)

lableau n° 5 : Realisation des recettes du budget de la Province, exercice 2023 (en CDF)						
RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	MOINS VALUES	PLUS-VALUES	Taux réal	
RECETTES						
I.RECETTES INTERNES	1 354 821 318 972,00	587 243 258 393,40	832 826 827 794,40	65 248 767 215,72	43,34	
I.1. Recettes courantes	1 292 520 037 259,00	547 000 541 896,20	810 768 262 578,60	65 248 767 215,72	42,32	
I.1.1. Part des recettes à caractère national	723 660 160 936,00	133 437 775 311,00	590 222 385 625,00	0,00	18,44	
I.1.2. Recettes propres	568 859 876 323,00	413 562 766 585,20	220 545 876 953,52	65 248 767 215,72	72,70	
lmpôts et taxes provinciaux d'intérêt commun	294 265 126 374 ,51	191 787 872 559,05	106 386 916 674,93	3 909 662 899,47	65,18	
Recettes spécifiques de la province	275 298 868 330,00	221 774 894 026,15	114 863 078 620,10	61 339 104 316,25	80,56	
I.2 Recettes en Capital	21 863 281 713,00	4 711 246 497,20	17 152 035 215,80	0,00	21,55	
I.3. Recettes Exceptionnelles	40 438 000 000,00	35 531 470 000,00	4 906 530 000,00	0,00	87,	
II. RECETTES EXTERIEURES	63 530 074 408,00	85 101 810 441,61	0,00	21 571 736 033,61	133,96	
TOTAL RECETTES	1 418 351 393 380,00	672 345 068 835,01	832 826 827 794,40	86 820 503 249,33	47,40	

Source : Cour des comptes, suivant données du Rapport sur la reddition des comptes du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023

Il ressort du tableau n° 5 ci-dessus que les recettes réalisées pour l'exercice 2023 s'élèvent à CDF **672 345 068 835,01**. Comparées à leurs prévisions, il se dégage un taux de réalisation de 47,40 %. Elles sont constituées des recettes internes pour CDF **587 243 258 393,40** et des recettes extérieures pour CDF 85 101 810 441,61.

Les recettes internes réalisées sont composées des recettes courantes réalisées à hauteur de CDF 547 000 541 896,20, des recettes en capital pour CDF 4 711 246 497,20 et des recettes exceptionnelles pour CDF 35 531 470 000,00.

Les recettes courantes réalisées sont constituées des recettes à caractère national pour CDF 133 437 775 311,00 et des recettes propres de la Province pour CDF 413 562 766 585,20 qui comprennent les recettes des impôts et taxes d'intérêt commun évaluées à CDF 191 787 872 559,05 et les recettes des impôts et taxes spécifiques à la Province pour CDF 221 774 894 026,15.

L'exécution du budget de la Province pour l'exercice 2023 s'est soldée, au niveau des recettes, par d'importantes moins-values dont le montant global se chiffre à CDF 832 826 827 794,40, mais des plus-values de CDF 86 820 503 249,33.

Observation n° 1 : Faible taux de réalisation des recettes

La Circulaire n° 001/ME/MIN.BUDGET/2023 du 02/02/2023 contenant les instructions relatives à l'exécution de la Loi de Finances n° 22/071 du 28 décembre 2022 pour l'exercice 2023 dispose : « les recettes projetées dans la loi de finances (l'édit budgétaire pour les Provinces) constituent des minimas obligatoires à percevoir. La contreperformance est constatée par un taux de réalisation inférieur à 100 %. La faible réalisation des assignations des recettes constitue une faute de gestion rendant le responsable passible de sanctions devant la Cour des comptes ».

Comme le renseigne le tableau n° 5 ci-dessus, sur des prévisions de **CDF 1 418 351 393 380,00**, les recettes réalisées se chiffrent à **CDF 672 345 068 835,01**, soit un taux de réalisation de 47,40 %, largement inférieur au minimum obligatoire de 100 % fixé par la Circulaire sus évoquée.

Ce faible taux de réalisation des recettes résulte de la contreperformance au niveau des recettes internes, pratiquement dans toutes ses composantes, à savoir : les recettes courantes pour 42,32 %, les recettes à capital pour 21,55 % et les recettes exceptionnelles pour 87,87 %. Les recettes courantes sont particulièrement influencées par la contreperformance dans la réalisation des recettes à caractère national, réalisées à seulement 18,44 %, mais aussi par celle des recettes propres qui s'explique, notamment par :

- □ la non-mobilisation des recettes sur certains actes générateurs des recettes ;
- □ le défaut de mobilisation des recettes par certaines Administrations ;
- □ la réalisation des recettes de certains actes avec moins-values ;
- la contre-performance de certaines Administrations dans la mobilisation des recettes.

i. Non-réalisation des recettes sur certains actes générateurs

De la revue analytique des données contenues dans les documents transmis par la Province du Haut-Katanga pour la reddition des comptes de son budget pour l'exercice 2023, il se dégage que plusieurs actes générateurs des recettes inscrits au budget

n'ont donné lieu à aucune réalisation, comme indiqué au tableau n° 6 de la Feuille d'observations.

Tableau n° 6 : Actes générateurs n'ayant pas réalisé de recettes

N°	ACTES GENERATEURS	PREVISIONS	REALISATIONS
2	I. BUDGET GENERAL		
3	I.1. RECETTES INTERNES		
4	I.1.1. Recettes courantes		
6	IMPÔTS, DROITS, TAXES ET REDEVANCES D'INTETRET COMMUN		
24	PLAN		
25	Droit d'enregistrement des ONG à caractère provincial.	303 285,00	0,00
29	SANTE PUBLIQUE		
31	Taxe de destruction des médicaments périmés.	1 000 000,00	0,00
35	Quotité sur minerval d'un ITM public ou privé	1 250 000,00	0,00
37	EPSP		
39	Frais de réactivation d'un agrément des établissements d'enseignement d'EPSP privé	20 219 000,00	0,00
40	Quotité du trésor public provincial sur le minerval des établissements scolaires.	10 000 000,00	0,00
41	TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES		
42	Taxe d'enregistrement des indépendants dans le secteur de construction et d'aménagement du territoire	5 560 225,00	0,00
43	Produits de vente des véhicules et engins déclassés appartenant à la Province	15 587 532,00	0,00
68	ÉNERGIE		
69	Taxe d'agrément d'un électricien indépendant	20 219 000,00	0,00
89	INDUSTRIE		
91	Taxe d'estampillage et de conformité d'emballages et colis à caractère industriel ou commercial.	38 577 852,00	0,00
94	ENVIRONNEMENT		
101	Taxe sur le permis de coupe artisanale de bois	28 205 505,00	0,00
102	Taxe d'agrément d'exploitation artisanale de bois et licence de vente de bois scié	30 328 500,00	0,00
103	Taxe d'incitation à la transformation locale de grumes	20 219 000,00	0,00
104	Taxe de pollution sur les installations classées de la catégorie 1b et II	25 148 750,00	0,00
105	AFFAIRES FONCIÈRES		
108	Droits de conversion des titres immobiliers :	9 604 025,00	0,00
109	Taxe spéciale sur le transfert de contrat en matière foncière	31 541 640,00	0,00
113	Produit de transfert de bail	237 573,25	0,00
114	Frais de préparation et vérification des actes :	19 592 211,00	0,00

115	CULTURE ET ARTS		
116	Droits de délivrance du document de recensement annuel :	11 120 450,00	0,00
117	Taxe d'agrément pour association culturelle, artistique et artisanale :	4 549 275,00	0,00
119	3.1. d'organiser une exposition des œuvres d'art ou d'une manifestation culturelle :	5 899 748,00	0,00
121	3.3. de vente :	2 426 280,00	0,00
124	Quotité du trésor provincial sur les droits d'entrée dans une manifestation culturelle à caractère provincial ou local	9 907 310,00	0,00
125	IMPÔTS, DROITS, TAXES ET REDEVANCES SPECIFIQUES	76 071 250,00	0,00
130	URBANISME		
131	Taxe sur la construction des antennes de télécommunication	15 164 250,00	0,00
136	MINES		
138	Taxe sur la vente des matières précieuses de production artisanale autre que l'or et diamant.	250 000,00	0,00
139	Taxe d'agréments annuels des groupements miniers d'exploitation artisanale.	50 547 500,00	0,00
141	TRANSPORTS ET VOIE DE COMMUNICATIONS		
142	Taxe sur autorisation annuelle de transport inter urbain.	10 109 500,00	0,00
153	I.1.2. Recettes en Capital de la Province	19839787465,00	0,00
154	Fonds de Péréquation	19839787465,00	0,00
162	TOTAL GENERAL	20 227 355 876,25	0,00

Source : Cour des comptes, suivant données du Rapport d'exécution du budget de la province du Haut-Katanga, exercice 2023.

En réaction, le Gouvernement provincial du Haut-Katanga remercie la Chambre pour cette observation. Il tient cependant à rappeler que les efforts de mobilisation des recettes sont généralement plombés par la faible rétrocession des recettes à caractère national et des recettes en capital. Néanmoins, il reconnait et précise que la non réalisation des recettes sur certains actes générateurs est due à plusieurs raisons dont :

- a. L'absence des faits générateurs ou de la matière imposable dans la Province du Haut-Katanga pour certains actes.
- b. La difficulté à capter certains actes. A titre illustratif, la taxe de destructions des médicaments, ... ;
- c. Le conflit de compétence avec le Pouvoir Central dont souffre d'autres actes, le cas de la quotité sur le minerval d'un ITM public ou privé, sur le minerval à l'EPST, etc.

S'agissant des recettes en capital (le fonds de péréquation), la Province du Haut-Katanga n'en a pas bénéficié au cours de l'exercice 2023. Leur prévision comme leur réalisation relèvent de la compétence du Pouvoir Central.

ii. Défaut de mobilisation des recettes par certaines Administrations

Il ressort de l'analyse faite par la Cour des comptes sur base des documents mis à sa disposition par l'Exécutif provincial du Haut-Katanga pour la reddition des comptes que certaines Administrations (ou Services d'assiette) n'ont rien réalisé de leurs assignations des recettes prévues au budget rectificatif pour l'exercice 2023. Cette situation a contribué à diminuer encore d'avantage le taux de réalisation des recettes, mais aussi expose les auteurs à des sanctions devant la Cour des comptes, conformément à la Circulaire évoquée ci-haut, tel qu'illustré au tableau n° 7 ci-dessous.

Tableau n° 7 : Administrations n'ayant réalisé aucune recette durant l'exercice 2023

ADMINISTRATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
I. BUDGET GENERAL		
I.1. RECETTES INTERNES		
I.1.1. Recettes courantes		
A. IMPÔTS, DROITS, TAXES ET REDEVANCES D'INTETRET COMMUN		
PLAN	303 285,00	0,00
TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES	21 147 757,00	0,00
B. IMPÔTS, DROITS, TAXES ET REDEVANCES SPECIFIQUES		
URBANISME	15 164 250,00	0,00
TOTAL GENERAL	36 615 292,00	0,00

Source : Cour des comptes, suivant données du Rapport d'exécution du budget de la province du Haut-Katanga, exercice 2023.

La Cour des comptes rappelle que les recettes prévues dans l'édit budgétaire constituent, pour la Province, des minimas obligatoires à percevoir par les services mobilisateurs, selon l'esprit de la Circulaire évoquée ci-dessus.

Réagissant à cette préoccupation, le Gouvernement Provincial, tout en reconnaissant la pertinence de l'observation, prend acte et rassure la Cour qu'il s'est engagé dans le processus de redynamisation des administrations concernées.

iii. Recettes réalisées avec moins-values

Il ressort de l'analyse du Rapport d'exécution du budget rectificatif de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023 que les réalisations de certains actes générateurs ont été largement en deçà des minimas obligatoires. Cela a également contribué à la réduction du taux global de réalisation des recettes. Il s'agit, notamment, des actes repris au tableau n° 8 ci-après.

Tableau nº 8 : Recettes réalisées avec moins-values (en CDF)

ACTES GENERATEURS	PREVISIONS	REALISATIONS	MOINS-VALUES	Taux de réal. (%)
I.1. RECETTES INTERNES	1 174 761 981 332,22	384 832 989 101,37	789 928 992 230,85	32,76
I.1.1. Recettes courantes	1 134 323 981 332,22	349 301 519 101,37	785 022 462 230,85	30,79

I.1.1.1. Part des recettes à caractère national allouées à la Province (40%)	723 660 160 936,00	133 437 775 311,00	590 222 385 625,00	18,44
I.1.1.2. Recettes propres				
Impôts, droits, taxes et redevances d'intérêt commun	280 307 252 915,57	175 396 504 999,42	104910747916,15	62,57
Impôt réel sur les véhicules automoteurs (Vignettes)	6 171 333 583,19	4 492 294 644,00	1679038939,19	72,79
Impôt sur les revenus locatifs	14 696 397 945,67	13 645 867 774,80	1 050 530 170,87	92,85
Impôt sur la superficie des propriétés bâties et non bâties	5 007 291 032,62	3 038 604 027,21	1 968 687 005,41	60,68
ÉCONOMIE				
Taxe de consommation sur les biens de production locale (Bière, tabac, Alcool, spiritueux, limonade, ciment, farine de froment, sucre)	13 100 454 202,47	11 988 290 773,31	1 112 163 429,16	91,51
Produit d'amendes sur la législation des prix et dans le commerce de détail	73 017 248,00	30 339 750,00	42 677 498,00	41,55
FINANCES				
Taxe spéciale de circulation routière	9 799 569 621,00	5 490 090 362,00	4309479259,00	56,02
BUDGET				
Produits de vente des Dossiers d'Appel d'Offres ;	100 595 000,00	20 994 400,00	79 600 600,00	20,87
JUSTICE				
Taxe sur les actes notariés	98 194 652,00	58 801 150,00	39 393 502,00	59,88
Taxe sur autorisation provisoire des associations culturelles, des ASBL, Eglises et Etablissements d'utilité publique à caractère provincial.	4 043 800,00	1 472 000,00	2 571 800,00	36,40
SANTE PUBLIQUE				
Taxe d'ouverture et d'agrément d'un institut technique médical.	2 021 900,00	612 500,00	1 409 400,00	30,29
Taxe sur l'autorisation d'ouverture des pharmacies	12 131 400,00	5817500,00	6313900,00	47,95
Taxe pour ouverture d'un établissement sanitaire :	46 402 605,00	8 457 000,00	37 945 605,00	18,23
Produits de délivrance des titres scolaires d'un ITM	252 738,00	142 100,00	110 638,00	56,22
URBANISME				
Frais d'avis urbanistique sur les concessions foncières :	25 313 000,00	300 000,00	25 013 000,00	1,19
Frais d'autorisation pour utilisation temporaire du domaine public de la Province.	280 026 276,00	87 904 700,00	192 121 576,00	31,39
HABITAT (GESTION IMMOBILIÈRE)				
Quotité sur la vente des immeubles non enregistrés au service des titres immobiliers	1 000 000,00	160 000,00	840 000,00	16,00
SPORTS ET LOISIRS				
Taxe sur les droits de retransmission radio télévisée des rencontres sportives à caractère provincial et local dans les installations appartenant à la Province.	1 010 950,00	65 000,00	945 950,00	6,43

	1			1
Taxe d'enregistrement annuel des établissements de loisirs	915 370 950,00	79 551 050,00	835 819 900,00	8,69
Quotité : de transfert des athlètes inter entente et inter ligue ; du trésor provincial sur le produit des rencontres sportives provinciales	18 642 350,00	803 400,00	17 838 950,00	4,31
COMMERCE				
Taxe sur licence de fabrication, d'achat, de vente, de détention, du commerce et toutes opérations relatives aux alcools, boissons alcooliques et boissons alcoolisées	125 256 705,00	76 657 050,00	48 599 655,00	61,20
COMMUNICATION ET MEDIAS				
Droits sur la diffusion de la publicité dans la presse provinciale	73 366 194,00	65 418 749,71	7 947 444,29	89,17
TOURISME				
Droit de délivrance de certificat d'homologation :	112417640,00	79 185 600,00	33 232 040,00	70,44
Taxe sur la délivrance d'une licence :	65 408 465,00	17735000,00	47 673 465,00	27,11
Taxe de voyage de tourisme par voie terrestre, ferroviaire, lacustre ou fluviale.	56 512 105,00	13 347 550,00	43 164 555,00	23,62
Droit délivrance de certificat d'agrément technique pour :	51 659 545,00	12 251 000,00	39 408 545,00	23,71
ÉNERGIE				
Taxe sur autorisation : de commercialisation de l'eau potable ; de construction des installations des gaz et de biogaz	36 141 463,00	1 265 000,00	34 876 463,00	3,50
Taxe sur approbation d'une étude, d'un schéma et d'un plan des infrastructures de production et de transport :	2 021 900,00	306 250,00	1715650,00	15,15
MINES				
Droit d'octroi de la carte d'exploitation artisanale des substances précieuses et semi- précieuses.	154 643 324,11	138 336 750,00	16 306 574,11	89,46
Taxe sur autorisation : de transport ou de transfert des minerais ;	2 782 140 870,08	1 086 158 626,00	1 695 982 244,08	39,04
Taxe d'extraction des matériaux de construction (moellon, sable et autres).	2 429 048 588,00	725 948 705,00	1 703 099 883,00	29,89
Quotité sur : la redevance minière ; les frais en rémunération des services rendus ;	210 512 260 631,94	130 655 592 027,87	79 856 668 604,07	62,07
TRANSPORTS ET VOIE DE COMMUNICATIONS				
Taxe d'agrément d'un service public, privé ou profession auxiliaire des transports :	92 198 640,00	90 808 360,00	1 390 280,00	98,49
Frais de surveillance des véhicules de transport routier :	6 188 272 725,25	1 899 938 947,00	4288333778,25	30,70
AGRICULTURE				
Taxe sur l'autorisation : d'ouverture d'un établissement de santé animale ;) de pêche sportive, rurale ou artisanale ;	61 172 585,00	1 925 500,00	59 247 085,00	3,15
Taxe d'Inspection (contrôle sanitaire) et certification vétérinaire ou phytosanitaire	35 133 800,00	7 057 500,00	28 076 300,00	20,09

				_
Frais de participation aux soins thérapeutiques et chirurgicaux dans les cliniques, dispensaires et laboratoires vétérinaires publics.	7 278 840,00	3 908 000,00	3 370 840,00	53,69
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET ARTISANAT (PMEA)				
Patente	3 084 840 275,00	255 481 750,00	2829358525,00	8,28
ENVIRONNEMENT				
Taxe de mise sur le marché des matières non biodégradables (cartes prépayées, mèches et mousses).	46 286 042,00	7 660 901,47	38 625 140,53	16,55
Taxe d'implantation des installations classées de catégorie Ib et II	609 375 386,00	248 661 400,00	360 713 986,00	40,81
Taxe sur permis d'exploitation des ressources forestières :	44 481 800,00	22 322 975,00	22 158 825,00	50,18
Taxe rémunératoire annuelle sur les installations classées de catégories 1b et II	896 502 372,40	146 918 400,00	749 583 972,40	16,39
Taxe d'abattage	1018049318,18	75 580 500,00	942 468 818,18	7,42
AFFAIRES FONCIÈRES				
Droits fixes d'enregistrement	5 588 531,60	230 000,00	5 358 531,60	4,12
(concession perpétuelle) : Loyers échus sur contrat de location	45 000 000,00	894 300,00	44 105 700,00	1,99
en matière foncière Frais de délivrance des copies des documents fonciers, immobiliers et cadastraux :	255 669 255,00	1 440 000,00	254 229 255,00	0,56
CULTURE ET ARTS				
2.2 de dépâte des affiches et des				
3.2. de dépôts des affiches et des panneaux dans les lieux publics	888 235 632,06	727 261 171,05	160 974 461,01	81,88
3.4. de production ou d'exécution d'œuvres d'art et culturelles anonymes :	242 769 533,00	83 374 855,00	159 394 678,00	34,34
Taxe sur la réalisation d'une œuvre publicitaire	32 451 495,00	270 000,00	32 181 495,00	0,83
IMPÔTS, DROITS, TAXES ET REDEVANCES SPECIFIQUES	130 356 567 480,65	40 467 238 790,95	89 889 328 689,70	31,04
TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES				
Taxe de péage sur les ponts et routes d'intérêt provincial	74 953 055 117,24	12 088 715 780,00	62 864 339 337,24	16,13
COMMERCE				
Taxe sur permis de commerce frontalier des produits vivriers de première nécessité.	213 804 613,00	95 041 300,00	118 763 313,00	44,45
HYDROCARBURES				
Taxe sur le petit commerce frontalier des produits pétroliers	30 735 336,00	16 691 350,00	14 043 986,00	54,31
MINES				
Taxe d'incitation à la transformation locale des concentrés des minerais de la Province.	52 641 919 487,30	26 232 078 292,00	26 409 841 195,30	49,83
TRANSPORTS ET VOIE DE				
COMMUNICATIONS Taxe sur la feuille de route des véhicules importés.	261 587 149,00	238 429 125,00	23 158 024,00	91,15
Taxe sur embarquement fret aérien, ferroviaire, fluvial, lacustre et terrestre.	132 866 283,46	107 380 600,00	25 485 683,46	80,82

TOTAL GENERAL	1174761981332,22	384 832 989 101,37	789 928 992 230,85	32,76
Emprunts intérieurs (locaux)	40 438 000 000,00	35 531 470 000,00	4 906 530 000,00	87,87
FINANCES				
I.1.3. Recettes Exceptionnelles	40 438 000 000,00	35 531 470 000,00	4 906 530 000,00	87,87
Amendes transactionnelles	704 118 381,51	591 751 947,80	112 366 433,71	84,04
Quote-part sur les frais de contrôle de radio activité.	1 199 957 212,00	965 094 000,00	234 863 212,00	80,43
ENVIRONNEMENT				
Taxe de mise sur le marché de produits cosmétiques et diététiques	84 390 610,20	64 622 896,15	19 767 714,05	76,58
ÉCONOMIE				
Taxe sur licence annuelle d'achat et de vente des produits agricoles d'élevage et de pêche par les commerçants.	71 170 880,00	15 729 000,00	55 441 880,00	22,10
AGRICULTURE				
Taxe sur chargement et déchargement des produits manutentionnés dans les installations portuaires.	62 962 410,94	51 704 500,00	11 257 910,94	82,12

Source : Cour des comptes, suivant données du Rapport d'exécution de la province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Dans sa réponse, le Gouvernement provincial reconnait que beaucoup d'efforts de mobilisation des recettes ont été affectés notamment par le contexte socio-politique caractérisé par l'organisation des élections générales, période au cours de laquelle les missions de contrôle et autres actions contraignantes ont été sensiblement limitées.

Quant aux recettes à caractère national, leurs prévisions ainsi que leurs réalisations, comme relevé pour le cas du Fonds de péréquation, ne dépendent pas de la Province.

iv. Contre-performance de certaines Administrations dans la mobilisation des recettes

Le faible taux de réalisation des recettes constaté est dû, également, à la contreperformance de certaines Administrations (Services d'assiette) dans la mobilisation de leurs assignations.

En effet, il ressort de l'analyse faite par la Cour des comptes sur base des documents mis à sa disposition par l'Exécutif provincial que certaines Administrations n'ont pas été en mesure d'atteindre leurs assignations des recettes prévues au budget rectificatif pour l'exercice 2023.

Le tableau n° 9 ci-dessous illustre la contreperformance de ces Administrations.

Tableau n° 9: Administrations avant connu des contreperformances (en CDF)

ACTES GENERATEURS	Prévisions	Réalisations	Moins-Values	Taux de réal. (%)
I.1. RECETTES INTERNES	1174761981332,22	384 832 989 101,37	789 928 992 230,85	32,76
I.1.1. Recettes courantes	1134323981332,22	349 301 519 101,37	785 022 462 230,85	30,79

COMMUNICATIONS AGRICULTURE	71 170 880,00	15 729 000,00	55 441 880,00	22,10
TRANSPORTS ET VOIE DE	457 415 843,40	397 514 225,00	59 901 618,40	86,90
MINES	52 641 919 487,30	26 232 078 292,00	26 409 841 195,30	49,83
HYDROCARBURES	30 735 336,00	16 691 350,00	14 043 986,00	54,3:
INFRASTRUCTURES COMMERCE	74 953 055 117,24 213 804 613,00	12 088 715 780,00 95 041 300,00	62 864 339 337,24 118 763 313,00	16,13 44,45
Impôts, droits, taxes et redevances spécifiques TRAVAUX PUBLICS ET	130 356 567 480,65	40 467 238 790,95	89 889 328 689,70	31,04
CULTURE ET ARTS	1 163 456 660,06	810 906 026,05	352 550 634,01	69,70
AFFAIRES FONCIÈRES	306 257 786,60	2 564 300,00	303 693 486,60	0,84
ENVIRONNEMENT	2614694918,58	501 144 176,47	2 113 550 742,11	19,17
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET ARTISANAT (PMEA)	3 084 840 275,00	255 481 750,00	2829358525,00	8,28
AGRICULTURE	103 585 225,00	12891000,00	90 694 225,00	12,4
TRANSPORTS ET VOIE DE COMMUNICATIONS	6 280 471 365,25	1 990 747 307,00	4 289 724 058,25	31,70
MINES	215 878 093 414,13	132 606 036 108,87	83 272 057 305,26	61,43
ÉNERGIE	38 163 363,00	1 571 250,00	36 592 113,00	4,1
TOURISME	285 997 755,00	122 519 150,00	163 478 605,00	42,8
COMMUNICATION ET MEDIAS	73 366 194,00	65 418 749,71	7 947 444,29	89,1
COMMERCE	125 256 705,00	76 657 050,00	48 599 655,00	61,2
SPORTS ET LOISIRS	935 024 250,00	80 419 450,00	854 604 800,00	8,6
HABITAT (GESTION IMMOBILIÈRE)	1 000 000,00	160 000,00	840 000,00	16,0
URBANISME	305 339 276,00	88 204 700,00	217 134 576,00	28,8
SANTE PUBLIQUE	60 808 643,00	15 029 100,00	45 779 543,00	24,7
JUSTICE	102 238 452,00	60 273 150,00	41 965 302,00	58,9
BUDGET	100 595 000,00	20 994 400,00	79 600 600,00	20,8
FINANCES	9799569621,00	5 490 090 362,00	4309479259,00	56,0
ÉCONOMIE	13 173 471 450,47	12 018 630 523,31	1 154 840 927,16	91,2
IMPÔTS	25 875 022 561,48	21 176 766 446,01	4 698 256 115,47	81,8
Impôts, droits, taxes et redevances d'intérêt commun	280 307 252 915,57	175 396 504 999,42	104 910 747 916,15	62,5
I.1.1.2. Recettes propres				
I.1.1.1. Part des recettes à caractère national allouées à la Province (40%)	723 660 160 936,00	133 437 775 311,00	590 222 385 625,00	18,4

Source : Cour des comptes, suivant données du Rapport d'exécution du budget de la province du Haut-Katanga, exercice 2023.

Dans sa réponse à cette préoccupation de la Cour, le Gouvernement provincial rappelle que les efforts de mobilisation des recettes par les administrations, ont été affectés notamment par le contexte socio-politique caractérisé par l'organisation des élections générales. Cependant, il réitère son engagement de renforcer le suivi auprès des administrations concernées.

La Cour des comptes recommande au Gouvernement provincial, non seulement d'élaborer des prévisions réalistes, mais aussi de mettre en œuvre les diligences nécessaires pour atteindre les assignations fixées.

Observation n° 2 : Sous-évaluation des prévisions budgétaires de certaines recettes

L'article 11 de la LOFIP dispose que le budget du pouvoir central, de la province ou de l'entité territoriale décentralisée présente de façon sincère l'ensemble de leurs ressources et de leurs charges. La sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui en découlent... Les comptes du pouvoir central, de la province et de l'entité territoriale décentralisée doivent être réguliers, sincères et refléter une image fidèle de leur situation financière et patrimoniale.

De l'analyse des données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget rectificatif de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023, la Cour des comptes note que six (06) actes générateurs des recettes ont été, chacun, réalisés à plus de 200 % par rapport à leurs prévisions, dégageant ainsi des plus-values importantes.

Le tableau n° 10 ci-après renseigne sur les actes générateurs dont les recettes ont été réalisées avec une plus-value importante.

Tableau n° 10 : Actes générateurs des recettes réalisées avec plus-values importantes

ACTES GENERATEURS	ACTES GENERATEURS PREVISIONS		PLUS-VALUES	TAUX REAL.
I.1.1. Recettes courantes				
Impôts, droits, taxes et redevances d'intérêt commun				
Taxe sur décision de morcellement d'une parcelle :	10 000 000,00	25 313 000,00	15313000,00	253,13
ÉNERGIE				
Taxe pour l'octroi ou la modification des contrats de délégation de gestion des ouvrages et installations de production, de transport et de distribution appartenant à l'Etat:	5 006 250,00	40 443 750,00	35 437 500,00	807,87
AGRICULTURE				
Taxe sur la destruction en dehors des frontières :	5 279 181,00	10 652 500,00	5 3 7 3 3 1 9,00	201,78
INDUSTRIE				
Taxe sur permis d'achat et vente de mitrailles	91 389 880,00	250 169 300,00	158 779 420,00	273,74
ENVIRONNEMENT				

Taxe de superficie sur concessions forestières	2 021 900,00	28 864 500,00	26 842 600,00	1 427,59
AFFAIRES FONCIÈRES				
Frais d'établissement des contrats en matière foncière :	363 456 744,00	911 534 742,00	548 077 998,00	250,80
Impôts, droits, taxes et redevances spécifiques	144819674149,56	181 899 290 183,00	37 079 616 033,44	125,60
I.1.2. Recettes en capital de la Province	2 023 494 248,00	4711246497,20	2687752249,20	232,83
Rétrocession FONER	2 023 494 248,00	4711246497,20	2 687 752 249,20	232,83

Source : Cour des comptes, suivant données du Rapport d'exécution du budget de la province du Haut-Katanga, exercice 2023.

La Cour des comptes recommande à l'Exécutif provincial de s'en tenir aux orientations reprises dans la circulaire contenant les instructions sur l'élaboration du budget de l'exercice 2023 qui enjoint aux Administrations financières et aux Services d'assiette de ventiler leurs assignations suivant les différentes classifications de la nomenclature budgétaire appuyées des fiches d'analyse qui renseignent, entre autre, sur les statistiques de réalisation de cinq derniers exercices clos et du premier semestre de l'exercice en cours de telle sorte que le montant à inscrire dans les prévisions des recettes soit réaliste.

Réagissant à la préoccupation, le Gouvernement Provincial remercie la Cour des comptes pour sa recommandation et dit en prendre acte.

b) Evolution des recettes réalisées de 2022 à 2023

Le tableau n° 11 ci-après montre comment les recettes réalisées par la Province du Haut-Katanga ont évolué de 2022 à 2023.

Tableau n° 11 : Evolution des recettes réalisées de 2022 à 2023 (en CDF)

RUBRIQUES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EVOLUTION	
KODKIGUEZ	EXEKPIPE SASS	EVEKPIPE SASP	En val abs	En %
RECETTES				
I.RECETTES INTERNES	620 986 091 053,69	587 243 258 393,40	(33 742 832 660,29)	(5,43)
I.1. Recettes courantes	574 380 900 517,34	547 000 541 896,20	(27 380 358 621,14)	(4,77)
I.1.1. Part des recettes à caractère national	88 454 816 248,96	133 437 775 311,00	44 982 959 062,04	50,85
1.1.2. Recettes propres	485 926 084 268,38	413 562 766 585,20	(72 363 317 683,18)	(14,89)
Impôts et Taxes d'intérêt commun	244 629 596 621,60	191 787 872 559,05	(52 841 724 062,55)	(21,60)
Impôts et taxes spécifiques de la province	241 296 487 646,78	221 774 894 026,15	(19 521 593 620,63)	(8,09)
I.Z. Recettes en Capital	220 266 136,35	4 711 246 497,20	4 490 980360,85	2 038,89
1.3. Recettes exceptionnelles	46 384 924 400,00	35 531 470 000,00	(10 853 454 400,00)	(23,40)
II. RECETTES EXTERIEURES	29 124 333 066,15	85 101 810 441,61	55 977 477 375,46	192,20
TOTAL RECETTES	650 110 424 119,84	672 345 068 835,01	22 234 644 715,17	3,42

Source : Cour des comptes, suivant données du rapport sur la reddition des comptes du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Les recettes réalisées sont passées de CDF 650 110 424 119,84 en 2022 à CDF 672 345 068 835,01 en 2023, soit une augmentation de CDF 22 234 644 715,17 équivalant à 3,42 %. Celle-ci est due à celles des recettes à caractère national de CDF 44 982 959 062,04 dont le taux s'élève à 50,85 %, des recettes en capital de CDF 44 982 959 062,04 a progressé à hauteur de 2 038,89 %. Les recettes extérieures ont progressé de CDF 55 977 477 375,46 soit 192, 20 %.

I.2.2. ANALYSE DES OPERATIONS DE DEPENSES

La Cour des comptes analyse, à travers ce paragraphe, les prévisions des dépenses du budget de la Province du Haut-Katanga, les modifications des prévisions initiales apportées par l'édit budgétaire rectificatif et l'évolution desdites prévisions de 2022 à 2023.

I.2.2.1. Analyse des prévisions des dépenses

a) Prévisions des dépenses pour l'exercice 2023

Le tableau n° 12 ci-après présente les prévisions des dépenses de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023, telles que contenues dans l'édit budgétaire rectificatif.

Tableau n° 12 : Synthèse de prévisions des dépenses pour l'exercice 2023 (en CDF)

DEPENSES	MONTANTS	Part rel.
I. DEPENSES COURANTES	819 734 948 077,00	57,79
I.1. Dette publique en capital	26 491 211 547,00	1,87
I.2. Frais financiers	4 365 853 226,00	0,31
I.3. Dépenses de personnel	357 160 579 428,00	25,18
I.4. Biens et matériels	67 186 170 671,00	4,74
I.5. Dépenses de prestations	122 468 327 600,00	8,63
I.6. Transferts et interventions	242 062 805 605,00	17,07
II. DEPENSES EN CAPITAL	598 616 445 303,00	42,21
II.1. Equipements	218 200 864 185,00	15,38
II.2. Construction	380 415 581 118,00	26,82
TOTAL DEPENSES	1 418 351 393 380,00	100,00

Source : Cour des comptes, selon Rapport sur la reddition des comptes du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Il ressort de la lecture de ce tableau que les dépenses totales prévues pour l'exercice 2023 s'élèvent à **CDF 1 418 351 393 380,00**.

Les dépenses courantes prévues sont de **CDF 819 734 948 077,00**, soit 57,79 % de l'ensemble des dépenses. Les dépenses en capital prévues se chiffrent à **CDF 598 616 D445 303,00**, soit 42,21 % du total des dépenses.

b) Comparaison des prévisions des dépenses du budget initial et celles du budget rectificatif

La Cour des comptes analyse les modifications des prévisions de dépenses du budget initial apportées par l'Edit n° 23/004 du 25 novembre 2023 portant budget rectificatif de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Tableau n° 13 : Tableau comparatif de prévisions des dépenses du budget initial et celles du budget rectificatif (en CDF)

nunninure	OULNIGIUMG INITIAL CG 2022	00CA1610M6 0C621C16 VIALACE 3033	MODIFICATION	IS
RUBRIQUES	PREVISIONS INITIALES 2023	PREVISIONS RECTIFICATIVES 2023	ZTNATNOM	Taux
DEPENSES				
I. DEPENSES COURANTES	781 568 235 800,00	819 734 948 077,00	38 166 712 277,00	4,88
I.1. DETTE PUBLIQUE EN CAPITAL	26 491 211 547,00	26 491 211 547,00	0,00	0,00
I.2. FRAIS FINANCIERS	4 365 853 226,00	4 365 853 226,00	0,00	0,00
I.3. DEPENSES DE PERSONNEL	338 747 980 931,00	357 160 579 428,00	18 412 598 497,00	5,44
I.4. BIENS ET MATERIELS	59 711 449 953,00	67 186 170 671,00	7 474 720 718,00	12,52
I.5. DEPENSES DE PRESTATIONS	111 864 988 091,00	122 468 327 600,00	10 603 339 509,00	9,48
I.G. TRANSFERTS ET INTERVENTIONS	240 386 752 052,00	242 062 805 605,00	1 676 053 553,00	0,70
II. DEPENSES EN CAPITAL	560 121 745 937,00	598 616 445 303,00	38 494 699 366,00	6,87
II.1. Equipements	206 228 808 872,00	218 200 864 185,00	11 972 055 313,00	5,81
II.2. Construction, réfection, etc.	353 892 937 065,00	380 415 581 118,00	26 522 644 053,00	7,49
TOTAL DEPENSES	1 341 689 981 737,00	1 418 351 393 380,00	76 661 411 643, 0 0	5,71

Source : Cour des comptes, suivant données du rapport sur la reddition des comptes du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Le tableau n° 13 ci-dessus renseigne que l'Edit budgétaire rectificatif a modifié le total des prévisions des dépenses qui est passé de CDF 1 341 689 981 737,00 à CDF 1 418 351 393 380,00, soit une augmentation de CDF 76 661 411 643,00 équivalant à 5,71 %. Cette augmentation est consécutive à celles de dépenses en capital de CDF 38 494 699 366,00 et de dépenses courantes de CDF 38 166 712 277,00.

c) Evolution des prévisions des dépenses de 2022 à 2023

Ce point aborde l'analyse de l'évolution des prévisions des dépenses des budgets de la Province du Haut-Katanga durant les deux derniers exercices budgétaires clos, telle que le renseigne le tableau n° 14 ci-dessous.

Tableau n° 14 : Evolution des prévisions des dépenses de 2022 à 2023 (en CDF)

LIBELLE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EVOLUTION	
LIBELLE	EXEKLILE ZUZZ	EXEKPIPE SASS	Valeur absolue	Val rel
DEPENSES				
I. DEPENSES Courantes	671 032 878 964,00	819 734 948 077,00	148 702 069 113,00	22,16
Dette Publique en capital	13 142 793 125,00	26 491 211 547,00	13 348 418 422,00	101,56
Frais financiers	1 972 551 888,00	4 365 853 226,00	2 393 301 338,00	121,33
Dépenses de personnel	313 792 896 129,00	357 160 579 428,00	43 367 683 299,00	13,82
Biens et matériels	69 530 224 597,00	67 186 170 671,00	(2 344 053 926,00)	(3,37)
Dépenses de prestations	89 071 987 285,00	122 468 327 600,00	33 396 340 315,00	37,49
Transferts et Interventions de la Province	183 522 425 940,00	242 062 805 605,00	58 540 379 665,00	31,90
II. DEPENSES EN Capital	331 717 159 476,00	598 616 445 303,00	266 899 285 827,00	80,46
Equipements	143 890 856 814,00	218 200 864 185,00	74 310 007 371,00	51,64
Construction, réfection, etc.	187 826 302 662,00	380 415 581 118,00	192 589 278 D456,00	102,54
TOTAL DEPENSES	1 002 750 038 440,00	1 418 351 393 380,00	415 601 354 940,00	41,45

Source: Cour des comptes, suivant données du rapport sur la reddition des comptes du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Comme le renseigne le tableau n° 14 ci-haut, les prévisions des dépenses de la Province du Haut-Katanga de CDF 1 002 750 038 440,00 en 2022 sont passées à CDF 1 418 351 393 380,00 en 2023, soit une augmentation de CDF 415 601 354 940,00, équivalant à 41,45 %.

Cet accroissement est consécutif à l'augmentation, d'une part, des prévisions des dépenses courantes qui sont passées de **CDF 671 032 878 964,00** en 2022 à CDF 819 734 948 077,00 EN 2023, soit une augmentation de **CDF 148 702 069 113,00** équivalant à 22,16 % et d'autre part, des prévisions de dépenses en capital qui s'élevaient à CDF 331 717 159 476,00 en 2022 contre CDF 598 616 445 303,00 en 2023, soit un accroissement de **CDF 266 899 285 827,00** correspondant à 80,46 %.

I.2.2.2. Analyse des opérations d'exécution des dépenses

a) Exécution des dépenses pour l'exercice 2023

Le tableau n° 15 ci-après rend compte de l'exécution des dépenses prévues et indique, par titre, les dépenses effectives du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Tableau n° 15 : Dépenses exécutées en 2023 (en CDF)

DEPENSES	PREVISIONS	EXECUTION	DISPONIBLES	DEPASSEMENTS	TX EXEC
I. DEPENSES COURANTES	819 734 948 077,00	453 737 973 822,64	365 996 974 254,36	0,00	55,35
i.1. Dette publique en capital	26 491 211 547,00	24 233 930 051,79	2 257 281 495,71	0.00	91,48
i.2. Frais financiers	4 365 853 226,00	4 319 126 881,91	46 726 344,09	0.00	98,93
i.3. Dépenses de personnel	357 160 579 428,00	200 122 280 784,41	157 038 298 643,59	0,00	56,03
i.4. Biens et Matériels	67 186 170 671,00	41 213 468 708,55	25 972 701 962,45	0,00	61,34
i.5. Dépenses de prestations	122 468 327 600,00	47 817 399 724,20	74 650 927 875,80	0.00	39,04
i.G. Transferts et interventions	242 062 805 605,00	136 031 767 671,78	106 031 037 933,22	0.00	56,20
II. DEPENSES EN CAPITAL	598 616 445 303,00	227 286 132 840,84	371 330 312 462,16	0,00	37,97
II.1. Equipements	218 200 864 185,00	75 732 682 108,73	142 468 182 076,27	0,00	34,71
II.2. Construction	380 415 581 118,00	151 553 450 732,11	228 862 130 385,89	0,00	39,84
TOTAL DEPENSES	1 418 351 393 380,00	681 024 106 663,48	737 327 286 716,52	0,00	48,02

Source : Cour des comptes, sur base du Projet d'édit portant reddition des comptes du budget pour l'exercice 2023.

Les dépenses du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023 ont été exécutées à hauteur de **CDF 681 024 106 663,48**. Comparées à leurs prévisions de **CDF 1 418 351 393 380,00**, il se dégage un taux d'exécution de 48,02%.

Les dépenses courantes effectives sont chiffrées à CDF 453 737 973 822,64 sur des prévisions de CDF 819 734 948 077,00, soit un taux d'exécution de 55,35 %. Les dépenses en capital exécutées à CDF 227 286 132 840,84 pour des prévisions de CDF 598 616 445 303,00 dégagent un taux d'exécution de 37,97 %.

Observation n° 3 : Faible taux de rétrocession aux ETD

En vertu de dispositions des articles 225 de la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques et 115 de la Loi-organique n° 08/016 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces, les Entités territoriales décentralisées ont droit à 40 % de la part des recettes à caractère national allouées aux provinces et 40 % d'impôts et taxes provinciaux d'intérêt commun.

La revue analytique des documents produits pour la reddition des comptes renseigne que le Gouvernement provincial du Haut-Katanga a réalisé, au cours de l'exercice 2023, au titre des impôts et taxes provinciaux d'intérêt commun, des recettes de CDF 191 196 120 611,25. Les 40% de ce montant devant revenir aux ETD s'élèvent donc à CDF 76 478 448244,50. Sur cette somme, le Gouvernement provincial n'a rétrocédé aux ETD que CDF 4 356 744 053,01, soit 5,70 % du montant leur revenant, occasionnant ainsi, pour ces dernières, un manque à gagner évalué à CDF 72 121 704 191,49.

A propos de cette préoccupation, le Gouvernement provincial précise que le déficit causé par la faible rétrocession de la part des recettes à caractère national crée un déséquilibre dans les finances de la Province et par conséquent, des répercussions négatives sur les dépenses en général et en particulier, sur la rétrocession aux Entités territoriales décentralisées (ETD).

La Cour des comptes recommande au Gouvernement provincial de rétrocéder aux ETD la totalité des montants qui leur sont dus pour leur permettre de faire face à leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

b) Evolution des dépenses effectives de 2022 à 2023

Le tableau numéro 16 ci-après décrit l'évolution des dépenses exécutées de 2022 à 2023.

Tableau nº 16: Evolution des dépenses effectives de 2022 à 2023 (en CDF)

HOTHE	CALUGIGE 3033	באבטטוטב מטממ	EVOLUTION EVOLUTION	
LIBELLES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	En val absolue	En %
DEPENSES				
1. DEPENSES COURANTES	510 357 335 075,37	453 737 973 822,64	(56 619 361 252,73)	(11,09)
1.1. Dette publique en capital	11 758 311 334,23	24 233 930 051,79	12 475 618 717,56	106,10
1.2. Frais financiers	1 951 015 486,70	4 319 126 881,91	2 368 111 395,21	121,38
1.3. Dépenses de personnel	243 317 263 823,96	200 122 280 784,41	(43 194 983 039,55)	(17,75)
1.4. Biens et Matériels	46 958 024 318,24	41 213 468 708,55	(5 744 555 609,69)	(12,23)
1.5. Dépenses de prestations	58 143 569 549,36	47 817 399 724,20	(10 326 169 825,16)	(17,76)
1.6. Transferts et interventions	148 229 150 562,88	136 031 767 671,78	(12 197 382 891,10)	(8,23)
2. DEPENSES EN CAPITAL	139 851 828 291,94	227 286 132 840,84	87 434 304 548,90	62,52
2.1. Equipements	45 109 279 956,34	75 732 682 108,73	30 623 402 152,39	67,89
2.2. Construction, réf.	94 742 548 335,60	151 553 450 732,11	56 810 902 396,51	59,96
TOTAL DEPENSES	650 209 163 367,31	681 024 106 663,48	30 814 943 296,17	4,74

Source : Cour des comptes, suivant données du rapport sur la reddition des comptes du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Le tableau n° 16 ci-dessus renseigne que les dépenses exécutées sont passées de CDF 650 209 163 367,31 en 2022 à CDF 681 024 106 663,48 en 2023, soit une augmentation de CDF 30 814 943 296,17 équivalant à 4,74 %. Celle-ci est consécutive à l'accroissement des dépenses d'investissement, passées de CDF 139 851 828 291,94 en 2022 à CDF 227 286 132 840,84 en 2023, soit une augmentation de CDF 87 434 304 548,90 équivalant à 62,52 %. A l'inverse, il s'observe une réduction des dépenses courantes, passées de CDF 510 357 335 075,37 en 2022 à CDF 453 737 973 822,64, soit une diminution de CDF 56 619 361 252,73.

I.2.3. Résultat de l'exécution du budget

Dans ce paragraphe, la Cour des comptes examine le résultat issu des opérations de réalisation des recettes et d'exécution des dépenses, avant de le rapprocher de celui de l'exercice précédent (2022).

I.2.3.1. Résultat de l'exécution du budget de l'exercice 2023

Le tableau n° 17 ci-dessous présente le résultat de l'exécution du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Tableau n° 17 : résultat de l'exécution du budget de l'exerce 2023 (en CDF)

Rubriques	Recettes	Dépenses
- Recettes courantes	547 000 541 896,20	
- Recettes en capital	4 711 246 497,20	
- Recettes exceptionnelles	35 531 470 000,00	
- Recettes extérieures	85 101 810 441,61	
- Dette publique en capital		24 233 930 051,79
- Frais financiers		4 319 126 881,91
- Dépenses de personnel		200 122 280 784,41
- Biens et matériels		41 213 468 708,55
- Dépenses de prestations		47 817 399 724,20
-Transferts et interventions		136 031 767 671,78
- Equipements		75 732 682 108,73
- Construction, réfection, etc.		151 553 450 732,11
TOTAL	672 345 068 835,01	681 024 106 663,48
RESULTAT (déficit budgétaire)	8 679 037 828,47	-
BALANCE	681 024 106 663,48	681 024 106 663,48

Source : Cour des comptes, suivant données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023.

Le tableau n° 17 ci-haut renseigne qu'à l'issue de l'exécution de son budget pour l'exercice 2023, la Province du Haut-Katanga a réalisé un déficit budgétaire chiffré à CDF 8 679 037 828,47. Il résulte de la différence entre les recettes réalisées de CDF 672 345 068 835,01 et les dépenses effectives de l'exercice évaluées à CDF 681 024 106 663,48.

I.2.3.2. Evolution du résultat de l'exécution du budget de 2022 à 2023

Le solde de l'exécution du budget de la Province du Haut-Katanga a évolué, de 2022 à 2023, tel qu'indiqué au tableau n° 18 ci-après.

Tableau n° 18 : Evolution du résultat de l'exécution du budget de 2022 à 2023 (en CDF)

Rubrique	Exercice 2022	Exercice 2023	EVOLUTIO	ı	
			Valeur absolue	%	
Résultat	(98 739 247,47)	(8 679 037 828,47)	(8 777 777 075,94)	8 889,85	

Source : Cour des comptes, sur base des données de Reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2023.

Le tableau n° 18 ci-dessus renseigne que le déficit de l'exécution du budget de la Province du Haut-Katanga s'est accru, passant de **CDF 98 739 247,47** en 2022 à **CDF 8 679 037 828,47** en 2023, soit 8 889,85 %.

CHAPITRE 2: GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

L'analyse de la gestion des autorisations budgétaires vise à s'assurer de la régularité des opérations d'exécution des budgets. Elle s'appuie sur les documents communiqués à la Cour des comptes par les entités concernées et sur les textes législatifs et règlementaires relatifs à la gestion des finances publiques. Elle porte essentiellement sur la régularité de la gestion des crédits ouverts pour le financement des dépenses de l'exercice budgétaire. Ces crédits sont relatifs aussi bien aux dépenses courantes qu'aux dépenses d'investissement.

Pour le cas sous examen, il s'agit de s'assurer que les opérations d'exécution des dépenses inscrites au budget rectificatif de la Province pour l'exercice 2023 sont conformes aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Ce chapitre traite des modifications des crédits et de leur utilisation.

II.1. Modifications des crédits

Les modifications des crédits en cours de gestion sont opérées soit, par un édit budgétaire rectificatif, soit par un virement ou un transfert des crédits. Elles concernent aussi bien leurs montants que leur répartition. L'analyse porte, à la fois, sur les dépenses courantes et sur les dépenses d'investissement.

Pour le cas sous examen, les modifications des crédits analysées sont celles apportées par l'édit budgétaire rectificatif n° 23/004 du 11 novembre 2023 portant budget rectificatif de la Province pour l'exercice 2023, telles que reprises au tableau n° 19 cidessous.

Tableau n° 19 : Modifications des crédits apportées par l'édit rectificatif (en CDF)

RUBRIQUES	PREVISIONS INITIALES	PREVISIONS RECTIFIEES	MODIFICATIONS		
KNRKIANEZ	LKENIZINUZ INITIALEZ	LKENIZINNZ KEPIILIEEZ	STNATNOM	Taux	
DEPENSES					
I. DEPENSES COURANTES	781 568 235 800,00	819 734 948 077,00	38 166 712 277,00	4,88	
I.1. DETTE PUBLIQUE EN CAPITAL	26 491 211 547,00	26 491 211 547.00	0,00	0,00	
I.2. FRAIS FINANCIERS	4 365 853 226,00	4 365 853 226,00	0,00	0,00	
I.3. DEPENSES DE PERSONNEL	338 747 980 931,00	357 160 579 428,00	18 412 598 497,00	5,44	
I.4. BIENS ET MATERIELS	59 711 449 953,00	67 186 170 671,00	7 474 720 718,00	12,52	
I.5. DEPENSES DE PRESTATIONS	111 864 988 091,00	122 468 327 600,00	10 603 339 509,00	9,48	
I.G. TRANSFERTS ET INTERVENTIONS	240 386 752 052,00	242 062 805 605,00	1 676 053 553,00	0,70	
II. DEPENSES EN CAPITAL	560 121 745 937,00	598 616 445 303,00	38 494 699 366,00	6,87	
II.1. Equipements	206 228 808 872,00	218 200 864 185,00	11 972 055 313,00	5,81	
II.2. Construction, réfection, etc.	353 892 937 065,00	380 415 581 118,00	26 522 644 053,00	7,49	
TOTAL DEPENSES	1 341 689 981 737,00	1 418 351 393 380,00	76 661 411 643,00	5,71	

Source : Cour des comptes, suivant données du rapport sur la reddition des comptes du budget de la Province du Haut-Katanga pour l'exercice 2023

II.1.1. Modifications des montants de crédits

L'analyse, dans ce paragraphe, porte sur les modifications des montants de crédits ouverts par l'édit budgétaire initial et concerne tous les titres de dépenses.

Globalement, l'édit budgétaire rectificatif a augmenté le montant total des crédits ouverts pour l'exercice 2023. Ils sont passés de CDF 1 341 689 981 737,00 au budget initial à CDF 1 418 351 393 380,00 au budget rectificatif, soit une augmentation de CDF 76 661 411 643,00, équivalant à 5,71 %.

a) Modifications des montants de crédits relatifs aux dépenses courantes

Le montant global des crédits ouverts pour le financement des dépenses courantes est passé de CDF 781 568 235 800,00 à CDF 819 734 948 077,00, soit une augmentation de CDF 38 166 712 277,00 équivalant à 4,88 %.

Quatre titres de dépenses courantes ont connu des modifications des crédits comme développé ci-dessous :

les crédits de dépenses de personnel sont passés de CDF 338 747 980 931,00 à CDF 357 160 579 428,00, soit une augmentation de CDF 18 412 598 497,00, équivalant à 5,44 %;

- ❖ les crédits des dépenses des biens et matériels sont passés de CDF 59 711 449 953,00 à CDF 67 186 170 671,00, entrainant ainsi une augmentation de CDF 7 474 720 718,00, soit, 12,52 %;
- ❖ les crédits des dépenses de prestations sont passés de CDF 111 864 988 091,00 à CDF 122 468 327 600,00, soit une augmentation de CDF 10 603 339 509,00, équivalant à 9,48 %;
- ❖ les crédits des dépenses de transferts et interventions de la Province ont augmenté de CDF 1 676 053 553,00, soit 0,70 %. Ils sont passés de CDF 240 386 752 052,00 à CDF 242 062 805 605,00.

b) Modification des montants de crédits relatifs aux dépenses en capital

A l'instar des dépenses courantes dont le montant des crédits ouverts a augmenté, celui relatif aux dépenses d'investissement a été porté à la hausse par le budget rectificatif, passant de CDF 560 121 745 937,00 à CDF 598 616 445 303,00, soit une augmentation de CDF 38 494 699 366,00 équivalant à 6,87 %.

Ainsi, les deux titres de dépenses en capital ont été modifiés comme suit :

- le montant des crédits ouverts pour les équipements a été porté à la hausse, passant de CDF 206 228 808 872,00 à CDF 218 200 864 185,00, soit, une augmentation de CDF 11 972 055 313,00, équivalant à 5,81 %;
- ❖ le montant des crédits alloués aux dépenses de construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrages et édifices, acquisition immobilière a connu une augmentation de CDF 26 522 644 053,00, soit 7,49 %, passant de CDF 353 892 937 065,00 à CDF 380 415 581 118,00.

II.1.2. Modification de la répartition des crédits

La répartition des crédits initiaux n'a pas connu de modification.

II.2. Utilisation des crédits

Cette rubrique examine successivement l'utilisation des crédits par nature des dépenses et par destination, des crédits non consommés et des dépassements éventuels de crédits.

II.2.1. Utilisation des crédits par nature

Le tableau n° 20 ci-dessous renseigne sur la consommation des crédits par nature, c'est-à-dire, titre par titre.

Tableau n° 20 : Utilisation des crédits par nature de dépenses en 2023 (en CDF)

I GDICGG II EO I C	tilloution aco ci ca	iico pai iiacai e ae a	cpciiscs cii zozo (··· · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
DEPENSES	PREVISIONS	EXECUTION	DISPONIBLES	DEPASSEMENTS	TX EXEC
I. DEPENSES COURANTES	819 734 948 077,00	453 737 973 822,64	365 996 974 254,36	0,00	55,35
i.l. Dette publique en capital	26 491 211 547,00	24 233 930 051,79	2 257 281 495,71	0,00	91,48

i.2. Frais financiers	4 365 853 226,00	4 319 126 881,91	46 726 344,09	0,00	98,93
i.3. Dépenses de personnel	357 160 579 428,00	200 122 280 784,41	157 038 298 643,59	0,00	56,03
i.4. Biens et Matériels	67 186 170 671,00	41 213 468 708,55	25 972 701 962,45	0,00	61,34
i.5. Dépenses de prestations	122 468 327 600,00	47 817 399 724,20	74 650 927 875,80	0.00	39,04
i.G. Transferts et interventions	242 062 805 605,00	136 031 767 671,78	106 031 037 933,22	0.00	56,20
II. DEPENSES EN CAPITAL	598 616 445 303,00	227 286 132 840,84	371 330 312 462,16	0,00	37,97
II.1. Equipements	218 200 864 185,00	75 732 682 108,73	142 468 182 076,27	0,00	34,71
II.2. Construction	380 415 581 118,00	151 553 450 732,11	228 862 130 385,89	0,00	39,84
TOTAL DEPENSES	1 418 351 393 380,00	681 024 106 663,48	737 327 286 716,52	0,00	48,02

Source : Cour des comptes, sur base du Projet d'édit portant reddition des comptes du budget pour l'exercice 2023.

Il ressort de la lecture du tableau n° 20 ci-haut que sur un total des crédits ouverts de CDF 1 418 351 393 380,00 au cours de l'exercice 2023, la Province a consommé les crédits évalués à CDF 681 024 106 663,48, répartis entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement, pour respectivement CDF 453 737 973 822,64, soit 66,63 % et CDF 227 286 132 840,84, soit 33,37 % de l'ensemble des crédits consommés.

En ce qui concerne les dépenses courantes :

- ❖ les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de CDF 200 122 280 784,41, soit une part relative de 29,36 %;
- les dépenses des transferts et interventions de la Province (principalement les charges transférées) ont été de CDF 136 031 767 671,78 équivalant à la part relative de 19,97 %;
- les dépenses de prestations sont de CDF 47 817 399 724,20, soit une part relative de 7,02 %;
- les dépenses de biens et matériels ont été exécutées à hauteur de CDF 41 213 468 708,55, représentant une part relative de 6,51 %;
- ❖ la dette publique en capital a connu l'exécution de CDF 24 233 930 051,79, soit une part relative de 3,56 % et
- les frais financiers exécutés à CDF 4 319 126 881,91, soit une part relative de 0,63 %.

Les crédits consommés pour les dépenses d'investissement se répartissent entre les équipements pour CDF 75 732 682 108,73, soit 11,12 % et les dépenses de constructions, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrages et édifices, acquisition immobilière pour CDF 151 553 450 732,11, soit 22,25 % de l'ensemble des crédits consommés au cours de l'exercice.

II.2.2. Des crédits non consommés

L'utilisation des crédits ouverts pour le financement des dépenses de la Province du Haut-Katanga de l'exercice 2023 fait apparaître d'importants crédits non consommés (disponibles). En effet, le tableau n° 20 ci-dessus indique qu'aucun des titres des dépenses (ordinaires comme d'investissement) n'a consommé la totalité des crédits lui alloués. Le montant total des crédits disponibles renseignés au tableau susmentionné s'élève à CDF 737 327 286 716,52 dont CDF 365 996 974 254,36 pour les dépenses courantes et CDF 371 330 312 462,16 pour les dépenses d'investissement.

Ces crédits disponibles à la fin de l'exercice budgétaire sont, soit reportés à l'exercice suivant, soit annulés.

a) Du report des crédits

Conformément aux dispositions des articles 166 et 194 de la Lofip, les crédits disponibles au 31 décembre au titre de dépenses en capital sont reportés au budget de l'exercice suivant. Ainsi, les crédits de **CDF 371 330 312 462,16** sont à reporter à l'exercice 2024.

b) De l'annulation des crédits

Conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 3 de la Lofip, l'édit portant reddition des comptes annule la différence entre le montant des crédits ouverts par le budget et le montant de dépenses payées au 31 décembre augmenté de celui des crédits reportés. Les crédits à annuler, à la fin de la gestion 2023, sont donc constitués du total des crédits disponibles desquels sont soustraits ceux à reporter. Ils se chiffrent donc à CDF 365 996 974 254,36 qui constituent la différence entre le total des crédits disponibles (CDF 737 327 286 716,52) et le total des crédits reportés (CDF 371 330 312 462,16).

CONCLUSION

Les recettes et les dépenses du budget de la Province du Haut-Katanga prévues pour l'exercice 2023 ont été arrêtées en équilibre à **CDF 1 418 351 393 380,00**.

prévisionnelles sont constituées des de recettes CDF 354 821 318 972,00 et des recettes extérieures de **CDF 63 530 074 408,00**, soit respectivement 95,52 % et 4,48 %.

Les recettes internes prévues comprennent des recettes courantes de CDF 1 292 520 057 259,00, soit, 91,13 %, des recettes en capital de CDF 21 863 281 713,00, soit 1,54 % et des recettes exceptionnelles de CDF 40 438 000 000,00, soit 2,85 %.

Les dépenses prévues se répartissent entre les dépenses courantes de CDF 819 734 948 077,00, soit 57,79 % et les dépenses d'investissement de CDF 598 616 445 303,00, soit 42,21 %.

A la fin de l'exercice budgétaire, les recettes réalisées se chiffrent à CDF 672 345 068 835,01. Elles sont constituées des recettes internes de CDF 587 243 258 393,40 et des recettes extérieures évaluées à CDF 85 101 810 441,61.

Les recettes internes comprennent les recettes courantes pour CDF 547 000 541 896,20, des recettes en capital pour CDF 4 711 246 497,20 et des recettes exceptionnelles pour CDF 35 531 470 000,00.

Les recettes courantes sont composées des recettes à caractère national réalisées à hauteur de CDF 133 437 775 311,00 et des recettes propres chiffrées à CDF 413 562 766 585,20.

Comparées aux recettes réalisées au cours de la gestion précédente qui se sont élevées à CDF 650 110 424 119,84, il se dégage une augmentation des recettes de CDF 22 234 644 715,17, soit 3,42 %.

Les dépenses exécutées en 2023 se chiffrent à **CDF 681 024 106 663,48**. Elles sont constituées des dépenses courantes de CDF **453 737 973 822,64**, et des dépenses en capital de **CDF 227 286 132 840, 84**.

Par rapport à la gestion précédente au cours de laquelle les dépenses effectives sont chiffrées à CDF 650 209 163 367,31, les dépenses exécutées pour l'exercice sous revue ont connu une augmentation de CDF 30 814 943 296,17, soit 4,74 %.

En rapprochant les recettes réalisées de CDF 672 345 068 835,01 aux dépenses exécutées de CDF 681 024 106 663,48, il se dégage un déficit budgétaire de

CDF 8 679 037 827,99. Cependant, la Cour des comptes n'a pas eu d'évidences sur la manière dont le Gouvernement provincial a financé ce déficit.

A la clôture de l'exercice budgétaire, le Gouvernement provincial du Haut-Katanga a enregistré des crédits disponibles de l'ordre CDF 737 327 286 716,52, dont CDF 365 996 974 254,36 concernent les dépenses courantes à annuler et CDF 371 330 312 462,16 sur les dépenses en capital à reporter.

Aucun dépassement des crédits n'a été enregistré.

A l'issue de son contrôle, la Cour des comptes a retenu les principales observations suivantes, pour lesquelles des recommandations appropriées ont été formulées.

Il s'agit de :

- faible taux de réalisation des recettes ;
- sous-évaluation des prévisions budgétaires de certaines recettes ;
- ❖ faible taux de rétrocession aux ETD.

DELIBERE

Ainsi délibéré et statué par la Cour des comptes, siégeant toutes Chambres réunies, en sa séance du 09 août 2024, à laquelle siégeaient Messieurs : MUNGANGA NGWAKA Jimmy, Premier Président ; TSHIPATA MULUMBA Guy, MUDINA LEBOYER Christian, KINZHELE NDALA LELE Louis, YABWALA NTUNDA Franklin, BAMUME KAYONI Innocent, ONONGE KAYE wa KAYE Christian, tous Présidents de Chambre et membres ;TAKAMBA KIMBODI Rigaud, Conseiller Maître, TETE NGONGA Clément, Conseiller Maître et BONGONZA BASAKA Richard, Conseiller Référendaire, membres ; avec le concours du Ministère Public représenté par le Premier Avocat général KATANGA MUAMBA Léon et l'assistance de Madame MOFAMBALA YA NZAMBE Débora Béatrice, Rapporteur général adjoint.

Le Rapporteur Général,

Le Premier Président,

MUBIAYI KABANTU Alphonse

MUNGANGA NGWAKA Jimmy

LISTE DES TABLEAUX

N°	INTITULE	PAGE
1	Prévisions et exécution du budget de la Province, exercice 2023	11
2	Prévisions des recettes de la Province pour l'exercice 2023	13
3	Tableau comparatif des budgets initial et rectificatif	13
4	Evolution des prévisions des recettes de 2022 à 2023	14
5	Réalisations des recettes du budget de la Province, exercice 2023	15
6	Actes générateurs n'ayant pas réalisé de recettes	17
7	Administrations n'ayant réalisé aucune recette en 2023	19
8	Actes générateurs des recettes réalisés avec moins-values	19
9	Administrations ayant réalisé des contreperformances	24
10	Actes générateurs réalisés avec plus-values importantes	26
11	Evolution des recettes effectives, de 2022 à 2023	27
12	Synthèse des prévisions des dépenses pour l'exercice 2023	28
13	Tableau comparatif de prévisions des dépenses des budgets initial et rectificatif	28
14	Evolution des prévisions des dépenses de 2022 à 2023	29
15	Dépenses exécutées en 2023	30
16	Evolution des dépenses effectives de 2022 à 2023	32
17	Résultat de l'exécution du budget du budget pour l'exercice 2023	33
18	Evolution de résultat de l'exécution du budget de 2022 à 2023	33
19	Modifications des crédits apportées par l'édit rectificatif	35
20	Utilisation des crédits par nature des dépenses, exercice 2023	38

TABLE DES MATIERES

0.	Introduction	1
0.1.	Mandat de la cour des comptes	1
0.2.	Objet et portée du contrôle	2
0.3.	Méthodologie	2
0.4.	Contexte de l'élaboration et de l'exécution du budget de la Province	3
0.4.1.	Du cadre macroéconomique	3
0.4.2.	Du programme d'actions prioritaires du Gouvernement provincial	4
0.5.	Plan du rapport	10
CHAP I :	Dágultata gápáraux da l'avágution du budgat	
CHAP I.	Résultats généraux de l'exécution du budget	11
I.1.	Synthèse des résultats de l'exécution du budget	11
I.2.	Analyse des résultats de l'exécution du budget	12
I.2.1.	Analyse des opérations des recettes	12
I.2.1.1.	Prévisions des recettes pour l'exercice 2023	12
I.2.1.2.	Analyse des opérations de réalisation des recettes	15
I.2.2.	Analyse des opérations des dépenses	27
I.2.2.1.	Analyse des prévisions des dépenses	27
I.2.2.2.	Analyse des opérations d'exécution des dépenses	30
I.2.3.	Résultat de l'exécution du budget	32
I.2.3.1.	Résultat de l'exécution du Budget pour l'exercice 2023	32
I.2.3.2.	Evolution du résultat de l'exécution du budget de 2022 à 2023	33
CHAP.II:	Gestion des autorisations budgétaires	35
II.1.	Modifications des crédits	35
II.2.	Utilisation des crédits	37

II.2.1.	Utilisation des crédits par nature	37
II.2.2.	Des crédits non consommés	38
	Conclusion	40
	Délibéré	41
	Liste des tableaux	42